AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
~~12 NF~~ 15.- F.

13 Mai 1963.

Supplément n° 1 du Bulletin du mois de Mai 1963.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS.

/Avertissement/

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Compte tenu de la poussée végétative il importe de renouveler la protection pour éviter les contaminations qui se produiront lors des prochaines pluies. - Par ailleurs, les taches primaires de Tavelure qui vont apparaître incessamment dans les vergers insuffisamment protégés augmenteront sensiblement les risques de diffusion de ces maladies (contaminations par les conidies).

/Information/

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers infestés, profiter du traitement Tavelure pour renouveler la protection contre cette maladie.

Poursuivre l'enlèvement systématique des pousses oïdiées dès leur apparition.

FRAISIERS.

(Plus spécialement cultures de Moselle et Meurthe-et-Moselle).

ANTHONOME DU FRAISIER

Cet insecte est signalé actuellement dans de nombreuses cultures. On sait que les femelles de l'Anthonome déposent leurs oeufs dans les fleurs non épanouies, le bouton pend, et se dessèche. Un seul insecte peut détruire une trentaine de fleurs.

Les insecticides de synthèse employés juste avant la floraison, assureront une protection efficace des cultures.

.../...

DLP 21-5-63 210288

137

LE DESHERBAGE SELECTIF DES CEREALES.

Le desherbage des céréales au moyen de produits à base d'hormones, pourra être réalisé très prochainement. Ces produits ont une action de pénétration et de diffusion interne (systémique et télétoxique).

Produits classiques à base de 2-4-D ; M.C.P.A.

Produits jouissants d'une bonne efficacité contre les chardons, mais agissant aussi à des degrés variables sur les sanves (ou moutarde sauvage), la ravenelle, la renoncule, les vesces, les chénopodes, le rumex, le liseron, le coquelicot, etc.

Les spécialités à base de 2-4-D peuvent être utilisées pour les variétés de céréales peu sensibles (notamment blé d'hiver). Le M.C.P.A. est à réserver plus spécialement aux variétés sensibles (orge et avoine de printemps). Le M.C.P.A. convient aussi pour les cultures dans lesquelles se trouve un semis de petites graines (luzerne, trèfle).

Conditions d'application.

Avec les phytohormones, le débit/ha peut être nettement inférieur à celui nécessaire pour les colorants nitrés sans toutefois descendre en dessous de 200 litres/ha. Le traitement se situe dans la période de montaison, le plus tôt possible après le tallage. Bien nettoyer les appareils après pulvérisation.

Pour que les phytohormones donnent leur plein effet, une température de 12 à 13° au minimum est nécessaire. En période plus froide avec risque de pluie, choisir les esters lourds, non huileux de préférence.

Ne traiter que par temps calme et avec des appareils plaquant bien le liquide au sol pour éviter des déplacements de gouttelettes ou vapeurs sur d'autres cultures sensibles (vigne, pommes de terre, tabac, houblon, etc...). En cas de dégâts causés aux cultures voisines, la responsabilité des cultivateurs peut être engagée.

Produits spéciaux : M.C.P.P. et M.C.P.B.

Le M.C.P.P. est un produit de secours pemettant de sauver tardivement des cultures envahies par des mauvaises herbes résistantes au 2-4-D et au M.C.P.A. (graillet-gratteron notamment). Il agit également sur les chardons, vesces, etc...).

Le M.C.P.B., produit de desherbage précoce, mais dont l'emploi peut s'échelonner depuis le début du tallage jusqu'à la fin de la montaison. Sont sensibles à ce produit : le bleuet, la capselle bourse à pasteur, les chénopodes, le coquelicot, le fumeterre, le liseron des champs, la moutarde des champs, l'ortie royale.

Il existe des spécialités mixtes.

.../...

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES PRODUITS A BASE D'HORMONES DANS LE VIGNOBLE DELIMITE.

Deux arrêtés préfectoraux publiés récemment, l'un pour le Bas-Rhin, l'autre pour le Haut-Rhin, viennent de règlementer l'emploi des produits à base d'hormones dans le vignoble délimité tout en rendant la lutte obligatoire contre les chardons sur le territoire de ces deux départements.

L'article 6 précise que cette règlementation de l'emploi des herbicides hormonés ayant pour objet essentiel la préservation du vignoble contre les projections ou émanations d'hormones, s'exercera dans les communes viticoles de la zone délimitée à appellation contrôlée.

Dans celles-ci :

1) L'emploi des hormones est interdit dans un périmètre de 150 m de largeur à partir de la limite extérieure du vignoble jusqu'au 15 Juillet.

2) L'emploi des formulations à base d'esters ou de débrousaillant est interdit dans une zone de 2.000 m de largeur à partir de 150 m de la limite extérieure du vignoble. Dans ce même secteur, les hormones ne peuvent être épandues qu'à l'aide d'appareils pulvérisateurs munis de rampes basses et mettant en oeuvre au minimum 300 litres de liquide par hectare, sous pression inférieure à 5 kg par centimètre carré.

Si ces mesures sont susceptibles d'assurer la protection du vignoble délimité, il ne faut pas oublier que les hormones peuvent causer des dégâts à de très nombreuses autres cultures, telles que houblon, arbres fruitiers, cultures légumières, pépinières, etc...

Les agriculteurs devront se montrer d'autant plus prudents que les cultures en causes sont plus proches des céréales desherbées.

D'une façon générale, les précautions suivantes doivent être strictement observées :

- Proscrire les pulvérisations à débit réduit et les "atomiseurs" qui divisent le liquide en gouttelettes très fines, trop facilement transportées hors des limites du champ à desherber.
- Ne traiter que par temps calme, sans vent, et lorsque la température de l'air ne dépasse pas 25° C.
- Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs après usage, ou mieux, ne les utiliser que pour des travaux de desherbage, c'est-à-dire, ne s'en servir en aucun cas pour les traitements insecticides ou fongicides des cultures.

.../...

138

L'usage des colorants en application précoce permet de stopper le développement des chardons, et ainsi, très souvent, d'éviter qu'ils fleurissent.

Sur terres non cultivées, on peut utiliser le Diquat, produit pratiquement sans danger pour les cultures voisines et qui ne présente pas les nombreux inconvénients des produits à base d'hormones.

Les agriculteurs ou entrepreneurs de traitements effectuant des pulvérisations hormonées, sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux cultures voisines.

Les Contôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BERNARD et C.GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux;
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG/Directeur-gérant : L. BOUYX.

HOUBLON

/Avertissement/

MILDIOU

Compte tenu de la présence fréquente dans les plantations de pousses spiciformes porteuses de germes et des conditions actuelles favorables aux contaminations, il s'avère nécessaire d'assurer la protection des houblons.

Un premier traitement devra être effectué dès réception avec l'un des produits suivants :

- Oxychlorure de cuivre ou
- Sulfate de cuivre, ou
- Mélange Zinèbe cuivre, ou
- Mélange Zinèbe - Sulfate de cuivre, ou
- Zinèbe.

Indépendamment de cette pulvérisation, l'enlèvement des pousses spiciformes et leur destruction par incinération devront être effectués avec soin.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BERNARD et C.GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG/Directeur-Gérant : L. BOUYX.

139